Fédération Françaises des Apiculteurs Professionnels
154 avenue Jean Rabot - 26400 CREST
Siret: 518 225 313 00023

contact@apipro-ffap.fr
06 44 79 72 47

Le 31 août 2026

Au président d'InterApi, Eric Lelong
et sa directrice Elsa Ricote

Objet : BNO et géolocalisation des ruches

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous solliciter au sujet de la géolocalisation des ruchers et de l'évolution actuellement envisagée des dispositifs de déclaration des colonies via la Base Nationales des Opérateurs (BNO).

Nous avons retrouvé avec intérêt une prise de position d'InterApi figurant dans votre rapport d'activité 2021-2022. Il y est indiqué qu'à l'occasion des travaux sur l'évolution de la BNO et de la plateforme de déclaration annuelle, InterApi avait défendu le principe selon lequel la localisation des emplacements devait être limitée « à la commune et au maximum au lieu-dit », face aux velléités de géolocalisation des ruches.

Cette position nous paraît particulièrement importante aujourd'hui, alors que la question de la géolocalisation précise des ruchers semble revenir dans les discussions et qu'elle ne peut se réduire uniquement une donnée administrative. Cette donnée révèle une stratégie d'exploitation propre à chaque apiculteur. Nous souhaiterions donc connaître **la position actuelle d'InterApi sur ce sujet, les raisons d'une potentielle évolution et si InterApi a déjà été consulté à ce sujet.**

Notre démarche n'a pas pour objet de contester le principe d'une déclaration permettant aux pouvoirs publics d'assurer leurs missions de surveillance. Elle vise plutôt à comprendre pourquoi une précision géographique supérieure serait aujourd'hui nécessaire, alors qu'InterApi avait précédemment défendu une localisation limitée. Le dispositif à déployer doit, selon nous, rechercher un équilibre entre l'efficacité de la surveillance sanitaire, les moyens humains et financiers pour y répondre et la protection des informations relatives aux exploitations apicoles.

Nous vous remercions par avance pour les éclaircissements que vous pourrez nous apporter et, plus largement, pour toute information concernant les travaux actuellement menés sur ce sujet.

Syndicalement,

le bureau de la FFAP